Informations de base

2003/0051(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord CE/Croatie: écopoints applicables au trafic de transit à travers l'Autriche **Subject** 3.20.15.04 Coopération et accords de transport routier **Zone géographique** Autriche Croatie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RETT Politique régionale, transports et tourisme		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2530	2003-10-07
Justice et affaires intérieures(JAI)	2504	2003-05-08

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Energie et transports	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/03/2003	Publication de la proposition législative	COM(2003)0121	Résumé
12/05/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

13/05/2003	Vote en commission		
15/05/2003	Décision du Parlement	T5-0216/2003	Résumé
07/10/2003	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
07/10/2003	Fin de la procédure au Parlement		
18/10/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/0051(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 063-p3 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2/3-a1 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RETT/5/19420

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0216/2003 JO C 067 17.03.2004, p. 0208-0279 E	15/05/2003	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	07845/2003	15/04/2003	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2003)0121	19/03/2003	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2003/0740
JO L 268 18.10.2003, p. 0067-0067 Résumé

Accord CE/Croatie: écopoints applicables au trafic de transit à travers l'Autriche

2003/0051(CNS) - 07/10/2003 - Acte final

OBJECTIF : conclure un accord CE-Croatie portant sur le système d'écopoints applicable au trafic de transit croate à travers l'Autriche. ACT LÉGISLATIF : Décision du Conseil 2003/740/CE relative à la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la Croatie concernant le système d'écopoints applicable au trafic de transit croate à travers l'Autriche à partir du 1er janvier 2003. CONTENU : Le Conseil a approuvé la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté et la Croatie concernant le système d'écopoints applicable au trafic de transit croate à travers l'Autriche à compter du 1 janvier 2003. Cet accord garantira la conformité du système d'écopoints applicable aux camions croates en transit à travers l'Autriche avec celui qui s'applique actuellement aux camions communautaires sans discrimination. Conformément à cet accord, le mode de calcul et les règles de procédures détaillées concernant la gestion et le contrôle des écopoints seront conformes aux dispositions du protocole 9 à l'Acte d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union, réglementant le système d'écopoints qui s'applique dans la Communauté. L'accord fixe ainsi le nombre d'écopoints attribués aux camions croates pour l'année 2003 sur la base du principe selon lequel les camions de marchandises communautaires ne doivent pas être soumis à un traitement moins favorable. Il prévoit également les documents nécessaires et les modalités de contrôle et de gestion du système. ENTRÉE EN VIGUEUR : l'accord entre en vigueur lorsque les parties se seront mutuellement notifiées l'ensemble des procédures nécessaires à cet effet. Côté croate, l'accord a été signé le 1er août 2003. Côté communautaire, l'accord a été signé le 23 juillet 2003.

Accord CE/Croatie: écopoints applicables au trafic de transit à travers l'Autriche

2003/0051(CNS) - 19/03/2003 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure un accord CE-Croatie portant sur le système d'écopoints applicable au trafic de transit croate à travers l'Autriche. CONTENU : l'accord intérimaire sur le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté et la Croatie est entré en vigueur le 1er mars 2002. Le protocole n°9 de cet accord portant sur le transit routier prévoit l'application d'un système d'écopoints au trafic de transit croate à travers l'Autriche équivalant à celui qui s'applique aux camions de marchandises communautaires en transit à travers l'Autriche à partir du 1er janvier 2003. La conclusion de cet accord garantira la conformité du système d'écopoints applicable aux camions croates en transit à travers l'Autriche avec celui qui s'applique actuellement aux camions communautaires sans discrimination. Conformément à cet accord, le mode de calcul et les règles de procédures détaillées concernant la gestion et le contrôle des écopoints devraient être définis au moyen d'un échange de lettres entre les parties et être conformes aux dispositions du protocole n°9 à l'Acte d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union, réglementant le système d'écopoints qui s'applique dans la Communauté. C'est l'objet de la présente proposition de conclusion d'accord sous forme d'échange de lettres qui fixe le nombre d'écopoints attribués aux camions croates pour l'année 2003 sur la base du principe selon lequel les camions de marchandises communautaires ne doivent pas être soumis à un traitement moins favorable. Il prévoit également les documents nécessaires et les modalités de contrôle et de gestion du système.

Accord CE/Croatie: écopoints applicables au trafic de transit à travers l'Autriche

2003/0051(CNS) - 15/05/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté et la Croatie concernant le système d'écopoints applicable au trafic de transit croate à travers l' Autriche.